

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 JUIN 2022 À 16 H 00

Rapport N° 79

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE SOCIAL

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf juin, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 23 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Cyril CINEUX pouvoir à Lucie MIZOULE, Anna AUBOIS pouvoir à Lucas PEYRE, Géraldine BASTIEN pouvoir à Cécile LAPORTE, Valérie BERNARD pouvoir à Cécile AUDET, Jean-Pierre BRENAS pouvoir à Julien BONY, Éric FAIDY pouvoir à Alexis BLONDEAU, Marianne MAXIMI pouvoir à Diego LANDIVAR, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Christiane JALICON, Yannick VIGIGNOL pouvoir à Anne-Laure STANISLAS

Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du compte administratif (question n°2).

Christine DULAC ROUGERIE, Première Adjointe préside la séance pour la présentation commune aux questions n°2 à 4 et le vote de la question n°2.

Nicolas BONNET et Diego LANDIVAR arrivent pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°2 à 4.

Laetitia BEN SADOK arrive pendant les débats communs aux questions n°2 à 4.

Rémi CHABRILLAT arrive après le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Marion BARRAUD).

M. le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°2.

Nicaise JOSEPH quitte la séance avant le vote de la question n°7 (pouvoir donné à Jérôme GODARD).

Nicaise JOSEPH revient avant le vote de la question n°43 (fin du pouvoir donné à Jérôme GODARD).

Rapport N° 79
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE SOCIAL

Plusieurs associations travaillant dans le domaine social peuvent, en raison de leur activité annuelle et de leur régularité, bénéficier d'une subvention.

Il est rappelé que la ligne budgétaire 2022 pour l'ensemble des subventions de fonctionnement allouées à des associations à caractère social est de 30 320 euros.

SOS AMITIÉ RÉGION DE CLERMONT-FERRAND AUVERGNE

L'association dite SOS Amitié Région de Clermont-Ferrand Auvergne, affiliée à la fédération SOS Amitié France qui est reconnue d'utilité publique, a pour but la mise en place dans la région de Clermont-Ferrand Auvergne d'un service d'aide par téléphone au bénéfice des personnes confrontées, notamment à la solitude et à ses conséquences.

Ce service est à la disposition de tous, 24 heures sur 24, 365 jours par an. Il est assuré par 34 bénévoles appelés «écoutants», respectueux de la personne qui appelle, quelles que soient ses origines, ses convictions et son comportement, et par là même, ils sont non directifs.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2022, est de 139 229 euros en dépenses et 132 700 euros en recettes.

Subventions demandées par l'association :

	Budget prévisionnel 2022
Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités	2 000 €
Ville de Clermont-Ferrand	2 900 €
Ville de Chamalières	100 €
Mutualité Sociale Agricole	3 000 €
Caisse Primaire d'Assurance Maladie	700 €
Caisse d'Allocations Familiales	2 500 €
Agence Régionale de Santé	2 000 €
AG2R La Mondiale	2 000 €
TOTAL	15 200 €

En 2021, S.O.S. Amitié Région de Clermont-Ferrand Auvergne a été subventionnée à hauteur de 2 800 euros ; somme prévue par le budget primitif compte tenu de la régularité des actions accomplies dans le cadre de la prévention du suicide et l'aide à toute personne en état de détresse.

Il est proposé de reconduire le même montant soit 2 800 euros à l'association S.O.S. Amitié Région de Clermont-Ferrand Auvergne, au titre de l'année 2022.

LOISIRS ET SOLIDARITÉS DES RETRAITES

L'association dite Loisirs et Solidarité des Retraités (LSR) a pour but de rompre la solitude et organiser des loisirs culturels et sportifs pour les retraités.

L'association adhère à la Fédération Loisirs et Solidarité des Retraités qui coordonne toutes les LSR de France. Cependant, chaque LSR est indépendante et autonome financièrement (aucun lien de subordination).

L'association compte 75 adhérents dont 46 clermontois.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2022, est de 12 980 euros.

Subventions demandées par l'association :

	Budget prévisionnel 2022
Conseil départemental du Puy-de-Dôme	450 €
Ville de Clermont-Ferrand	450 €
TOTAL	900 €

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 450 euros.

Il est à noter que cette association a perçu, au titre de l'année 2021, une subvention de fonctionnement de 350 euros.

Il est proposé de reconduire le même montant soit 350 euros à l'association Loisirs et Solidarité des Retraités, au titre de l'année 2022.

OPTIONS ARTS MÉDIAS

L'association dite Options Arts Médias a pour but de lutter contre l'exclusion sociale et culturelle par la valorisation artistique, littéraire et audiovisuelle.

Options Arts Médias occupe la scène locale en se diversifiant dans divers domaines notamment en proposant des actions de sensibilisation aux questions de la déficience visuelle mais également en développant de nombreuses activités de pratiques artistiques et culturelles : théâtre, musique, chant, écriture, dessin...

L'association compte 40 adhérents dont 25 clermontois. Leurs interventions ne se limitent pas à leurs seuls adhérents mais touchent un panel plus large de clermontois.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2022, est de 14 082,50 euros en dépenses et de 10 850,50 euros en recettes.

Subventions demandées par l'association :

	Budget prévisionnel 2022
Ministère de la Santé	1 200 €
Direction des Affaires Culturelles	2 500 €

Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes	2 000 €
Conseil départemental du Puy-de-Dôme	2 000 €
Ville de Clermont-Ferrand	1 500 €
TOTAL	9 200 €

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 500 euros.

Il est à noter que cette association a perçu, au titre de l'année 2019, une subvention exceptionnelle de 1 500 euros et une subvention complémentaire, en fin d'année, de 1 500 euros.

Il est proposé 700 euros à l'association Options Arts Médias, au titre de l'année 2022.

VIVRE

L'association dite VIVRE a pour but :

- de soutenir, d'animer la vie sociale et relationnelle de personnes adultes rencontrant d'importantes difficultés sur le plan psychologique ;
- de proposer des logements leur permettant d'accéder à une certaine autonomie ;
- d'organiser par tous les moyens appropriés des actions d'enseignements et de recherche scientifique.

Les résidents sont logés dans des studios et appartements dans la ville de Clermont-Ferrand. Ils sont suivis par une équipe pluridisciplinaire.

L'association compte 8 adhérents dont 3 clermontois. Les adhérents sont les locataires.

Le budget prévisionnel de l'association, pour l'exercice 2022, est de 53 000 euros.

Subventions demandées par l'association :

	Budget prévisionnel 2022
Caisse Primaire d'Assurance Maladie	4 500 €
Ville de Clermont-Ferrand	3 500 €
TOTAL	8 000 €

L'association demande une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 500 euros.

Il est à noter que cette association a perçu, au titre de l'année 2021, une subvention de fonctionnement de 1 500 euros et une subvention complémentaire, en fin d'année, de 650 euros.

Il est proposé de reconduire le même montant soit 1 500 euros à l'association VIVRE, au titre de l'année 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'allouer une subvention de fonctionnement aux demandes de subventions ci-dessus, sollicitées par des associations travaillant dans le domaine social, au titre de l'année 2022.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe déléguée



Nicaise JOSEPH